

## FRANÇOISE NYSSSEN ET LES AFFAIRES UNE SEULE SOLUTION, LA DÉMISSION !

Et de deux ! Après la révélation en juin par *Le Canard Enchaîné* de l'affaire des travaux illégaux du siège de la maison d'édition *Actes Sud*, à Arles, voilà la ministre de la Culture, Françoise Nyssen, épinglée pour une nouvelle affaire de présomption de travaux illégaux. Cette fois, il s'agit de l'agrandissement de 150 mètres carrés des locaux parisiens de sa société (dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement, immeuble inscrit à l'inventaire des Monuments historiques) sans qu'aucune demande d'autorisation de bâtir n'ait été déposée. Le parquet de Paris vient d'ouvrir une enquête préliminaire.

Si Françoise Nyssen se prévaut du « *soutien immédiat* » du Président de la République, Emmanuel Macron, il n'en reste pas moins que le porte-parole du gouvernement, interrogé sur cette affaire, prévient : « *personne n'est au-dessus des lois* ». Nous aurions pu y croire (encore que...), mais l'affaire d'Etat « Benalla » est passée par là. Nous savons toutes et tous que tout est possible !

Est-il possible de garder dans son gouvernement une ministre de la Culture qui piétine les avis des commissions de sécurité ; qui se moque des prescriptions des architectes des bâtiments de France ; et qui par un montage juridique, est encore détentrice de 96 % d'*Actes Sud*, et voit « son ex » entreprise percevoir en 2017 plus de 100 000 euros de subventions du Centre national du livre (CNL), établissement public dont elle exerce la tutelle ?

Pour se défendre, Françoise Nyssen invoque pour l'affaire d'Arles une simple « *négligence* » (la demande de « régularisation » a été déposée postérieurement à mai 2017), et déclare au sujet de l'affaire parisienne que : « *l'enquête ne vise pas Françoise Nyssen, ministre de la Culture, elle vise une société, Actes Sud* »... société que Françoise Nyssen dirigeait au moment des faits en cause !

Cheffe d'entreprise, Françoise Nyssen n'hésitait pas braver la loi pour augmenter sauvagement et illégalement les surfaces nécessaires au développement de son « business » florissant. Devenue ministre de la Culture, c'est la même qui soutient la loi ELAN, qui veut mettre en œuvre le plan d'équarrissage et de suppressions d'emplois publics « CAP 2022 », qui prône le « Projet CAMUS » de vente à la découpe du patrimoine immobilier du ministère, et qui rêve de dépecer l'institution des Archives nationales. Comment ne pas faire le lien ?

Toutes ces affaires judiciaires et juridiques vont finir par faire un collier ! Elles sont en tous cas l'expression, fond et forme, de la politique mortifère et destructrice qui est dictée par Emmanuel Macron et menée par son gouvernement, en l'occurrence pour la Culture, Françoise Nyssen.

« *Je n'ai pas songé à démissionner* » vient de déclarer la ministre de la Culture. Et bien nous, nous pensons que Françoise Nyssen ferait bien de s'interroger sur ce manque de recul et de lucidité, mais aussi d'examiner objectivement la crédibilité politique qui est encore la sienne pour mettre en œuvre ses réformes.

Sur ce dernier point, soulignons que la ministre de la Culture est minoritaire sur tous les chantiers qu'elle entreprend : dans sa propre administration (centrale, déconcentrée), en lien avec les collectivités territoriales, dans le domaine du patrimoine (entre autres, archives, musées, monuments historiques, archéologie), du spectacle vivant, de l'audiovisuel public, de l'art.

La coupe de la prétendue « République exemplaire » est pleine. Nous estimons que Françoise Nyssen n'a désormais plus d'autre choix que de démissionner ! Tous ses funestes projets doivent partir avec elle !

Paris, le 27 août 2018

Pour tout contact :

CGT-Archives

56, rue des Francs-Bourgeois 75003 Paris

tél : 01 40 27 63 33 – Email : [cgt.archives@culture.gouv.fr](mailto:cgt.archives@culture.gouv.fr)